



**PROCES-VERBAL DE LA  
61EME ASSEMBLEE GENERALE  
ROUEN - LES 9 ET 10 JUIN 2001**



<b>LISTE DES PERSONNES PRESENTES</b>
--------------------------------------

**I) LIGUES REGIONALES ET D'OUTRE-MER :****ALSACE (152 voix)**

Mr Robert WALTER	(51 voix)	(T)
Mr André TROESCH	(51 voix)	(T) ( <i>uniquement présent le Samedi</i> )
Mr Christian HIRTH	(50 voix)	(T)
Mr Roland KOHLER		(S) ( <i>uniquement présent le Dimanche</i> )
Mr Jean-Louis HOUILLON		(S)

**AQUITAINE (177 voix)**

Mr Pierre LOMBARD	(59 voix)	(T) ( <i>également Administrateur Fédéral</i> )
Mme Danielle MARY	(59 voix)	(T)
Mr Daniel NICOLAS	(59 voix)	(T)

**AUVERGNE (47 voix)**

Mr Jean-Charles SIMON	(24 voix)	(T)
Mr Serge SETZE	(23 voix)	(T)

**BOURGOGNE (81 voix)**

Mr Jean-Pierre FLEUTIAUX	(41 voix)	(T) ( <i>également Administrateur Fédéral</i> )
M Alain GUYOT	(40 voix)	(T)

**BRETAGNE (318 voix)**

Mr Jacques HUBY	(106 voix)	(T) ( <i>uniquement présent le Samedi matin</i> ) ( <i>également Administrateur Fédéral</i> )
Mr Luc AMINTAS	(106 voix)	(T)
Melle Anne RENAULT	(106 voix)	(T) ( <i>uniquement présente le Samedi matin</i> )

**CENTRE (115 voix)**

Mr André MENEAU	(39 voix)	(T)
Mr François TEIXIDO	(38 voix)	(T)
Mr Jean-Claude JEHIER	(38 voix)	(T)

**CHAMPAGNE-ARDENNE (45 voix)**

Mr J-Louis FERNANDEZ	(23 voix)	(T)
Melle Catherine BLAISE	(22 voix)	(T)

**CORSE (11 voix)**

Mr Pierre-Paul CUSSEDDU	(11 voix)	(T)
-------------------------	-----------	-----

**COTE D'AZUR (136 voix)**

Mr René ACCUSANO	(46 voix)	(T)
Mr Gérald HENRY	(45 voix)	(T)
Mr Robert METAYER	(45 voix)	(T)
Mr Jean-Michel ROULLIER		(S)

**DAUPHINE-SAVOIE (121 voix)**

Mr Pierre SUZZARINI	(41 voix)	(T)
Mr Guy ABONNEL	(40 voix)	(T)
Melle Patricia MATHIEU	(40 voix)	(T)
Mme Fatima PAVESE		(S)
Mr Hervé GOLFETTO		(S)

**FLANDRES (242 voix)**

Mr Jean-Pierre COISNE	(81 voix)	(T)
Mr Didier DECONNINCK	(81 voix)	(T)
Mme Nicole ARSICAUD	(80 voix)	(T)

**FRANCHE-COMTE (41 voix)**

Mr Jean-Jacques GAUTHIER	(14 voix)	(T)
Mr Yves DEBROSSE	(14 voix)	(T)
Mr Patrick MOLLE	(13 voix)	(T)

**ILE DE FRANCE (570 voix)**

Mr Jean-Louis LARZUL	(190 voix)	(T) ( <i>également Administrateur Fédéral</i> )
Mr Philippe VENDRAMINI	(190 voix)	(T)
Mr Michel BOURREAU	(190 voix)	(T)
Mr Paul CHOUPEAUX		(S)

**LANGUEDOC-ROUSSILLON (194 voix)**

Mr Francis LAGUNA	(65 voix)	(T)
Mr Jean-Pierre MELJAC	(65 voix)	(T)
Mr Daniel MINNE	(64 voix)	(T)

**LIMOUSIN (25 voix)**

Mr Pierre COMBE	(25 voix)	(T)
-----------------	-----------	-----

**LORRAINE (138 voix)**

Mr Mohammed ABIDA	(46 voix)	(T)
Mr Jacques BICHAT	(46 voix)	(T)
Mr Albert CHARPENTIER	(46 voix)	(T)

**LYONNAIS (206 voix)**

Mr Gérard MABILLE	(69 voix)	(T)
Mr Jean SATRE	(69 voix)	(T)
Mme Nadia NANCHI	(68 voix)	(T)

**MIDI-PYRENEES (101 voix)**

Melle Sylviane ESTEVE	(34 voix)	(T)
Mr Michel MARCOUL	(34 voix)	(T)
Mr Jean-Michel CLEMENT	(33 voix)	(T)

**BASSE-NORMANDIE (62 voix)**

Mr Marc DELAUNAY	(31 voix)	(T)
Mr Christophe ROHEE	(31 voix)	(T) ( <i>également Administrateur Fédéral</i> )

**HAUTE-NORMANDIE (93 voix)**

Mr Christophe CHARTREUX	(31 voix)	(T)
Mr Jean-François CASQUIN	(31 voix)	(T)
Mr Eric BINET	(31 voix)	(T)
Mr Paul-Antoine MARTEAU		(S)

**PAYS DE LA LOIRE**

Non représentée

**PICARDIE (95 voix)**

Mr Joël THIEBAULT	(32 voix)	(T) (uniquement présent le Samedi)
Mme Jeannine GUYOT	(32 voix)	(T)
Mr Jacques MINTROT	(31 voix)	(T)

**POITOU-CHARENTES (91 voix)**

Mr François AIMON	(46 voix)	(T)
Mme Evelyne DELOUTRE	(45 voix)	(T)

**PROVENCE (146 voix)**

Mme Sylvie PLEDET	(49 voix)	(T)
Mr Robert FLANDIN	(49 voix)	(T)
Mr Jean BAILLY	(48 voix)	(T)

**GUADELOUPE (28 voix)**

Mr Raymond ROCHE	(28 voix)	(T)
------------------	-----------	-----

**GUYANE**

Non représentée

**MARTINIQUE (29 voix)**

Mr J-Joseph CHANTEUR	(29 voix)	(T)
----------------------	-----------	-----

**MAYOTTE**

Non représentée

**NOUVELLE CALEDONIE (112 voix)**

Mr Jacques WAWANABU	(112 voix)	(T)
---------------------	------------	-----

**LA REUNION (72 voix)**

Mr Serge TRIAUREAU	(36 voix)	(T)
Mr Claude CHANOU	(36 voix)	(T)

**FEDERATION TAHITIENNE**

Non représentée

**WALLIS ET FUTUNA (25 voix)**

Mr Ilalio FITIALEATA	(13 voix)	(T)
Mr Stéphane BOTTARI	(12 voix)	(T)

**Collège maximal possible**

Voix : 4 167  
Lignes : 32

**Collège maximal des présents**

Voix : 3 473  
Lignes : 28

**II) COMITE DIRECTEUR FEDERAL :****Bureau Fédéral**

Mr Jacques SHAW	Président
Mr Pierre BERJAUD	Vice-Président, en charge de l'organisation et du fonctionnement fédéral
Mr Daniel MURAIL	Vice-Président, en charge du Secteur Développement Associatif
Mr Gil PELLAN	Vice-Président, en charge du Secteur Communication
Mr Philippe BEUCHET	Secrétaire Général
Mr Georges MEYER	Secrétaire Général Adjoint
Mr Christian ALBE	Trésorier Général
Mr Georges GUILLET	Trésorier Général Adjoint
Mme Christiane HOUSSE	Membre
Mr Jacques TARRACOR	Membre, Président de la CCS

**Membres**

Mr Jean-Charles BADIN	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Valérie BLANC	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean-Claude BOUR	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Pierre COQUAND	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Alain CROS	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Serge DELOUTRE	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Richard GOUX	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Henri MANEINT	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Germain MARTIN	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean PERIOU	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Michel RONDEAU	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mme Elisabeth ROSSI	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Olivier SERRE	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Sylviane TROLARD	Membre du Comité Directeur Fédéral

**III) AUTRES INVITES :**

Mr Michel VERCRUYSSÉ	Président de la Commission Fédérale d'Appel
Mr André FROGER	Secrétaire de la Commission Fédérale d'Appel
Mr Roger BARRABES	Président de la DNCG (uniquement présent le Samedi matin)

Mr André GLAIVE Mr Jean-Marie SCHMITT	Directeur Technique National Adjoint au Directeur Technique National Chargé de la Formation
Mr Thierry MESSINA Mr Thierry BOLOMEY Mme Nathalie LESTOQUOY Melle Sylvie PROUVE	Directeur Administratif Informaticien Assistante de Direction Assistante du Directeur Administratif
Mme Isabelle de MONTS Mme Christine ROUAN Melle Jocelyne BROUART	Directeur de la FFVB Secrétaire de Direction Secrétaire
Mr André NEGREL	Ancien Président de la CFA

#### **IV) EXCUSES :**

Melle Nadège COLACIURI	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean-Paul ALORO Mr Alain DE FABRY Mr Eric GUISSART Mr Patrick KURTZ Mr André LECLERCQ	Membre du Bureau Fédéral, Représentant de la LNV Membre du Comité Directeur Fédéral Membre du Comité Directeur Fédéral Membre du Comité Directeur Fédéral Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jacques LERER	Président de la Commission Centrale de Discipline et de la Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1ère instance



**NB**: (T) : Titulaire  
(S) : Suppléant  
(Chiffre) : Nombre de voix

<b>Collège maximal possible</b>	
<u>Voix</u> :	4 167
<u>Liges</u> :	32

<b>Collège maximal des présents</b>	
<u>Voix</u> :	3 473
<u>Liges</u> :	28

Le Président de la FFVB ouvre la séance le Samedi 9 Juin 2001 à 8H45. Il précise que le quorum est atteint (3 267 voix – 27 Ligues).

Il donne la parole au Président de la Ligue organisatrice, Monsieur Paul-Antoine MARTEAU. Celui-ci fait une brève allocution.

## **ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE DE HAUTE-NORMANDIE**

« Monsieur le Président de la Fédération Française de Volley-Ball,  
Monsieur le Directeur Technique National,  
Madame la représentante du Conseil Régional,  
Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau Fédéral,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur Fédéral,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de Ligue et représentants.

Tout d'abord bonjour !

C'est avec un très grand plaisir que la Ligue de Haute-Normandie vous accueille à l'occasion de la 61<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Française de Volley-Ball. Nous souhaitons que ce moment important dans la vie du Volley-Ball Français, Métropolitain et Outre-Mer (Outre-Mer d'ailleurs que nous commençons à connaître après avoir partagé quelques jours au Challenge DOM/TOM, il y a une semaine à CANTELEU MAROMME), nous souhaitons donc que ce moment soit à la fois convivial et productif.

Les Hauts-Normands, que nous sommes, sont très fiers d'être pendant un week-end au cœur de ce sport qui nous unit souvent, nous divise parfois, mais avec lequel nous rencontrons de très nombreuses satisfactions. C'est pour le servir que nous sommes réuni ici, à l'Institut National des Sciences Appliquées de ST ETIENNE DU ROUVRAY dont nous remercions le Personnel et la Direction pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

La grande famille du Volley-Ball est aujourd'hui réunie pour construire notre sport, tous ensemble. Il n'y a pas de petit et de gros club, il n'y a pas de petit et de gros comité, il n'y a pas de petite et de grosse ligue, et il n'y a pas non plus de petite et de grosse fédération, il n'y a que des gens de bonne volonté, disponible et dévoué qui une fois de plus durant ce week-end, pour ceux qui ont bien voulu venir, vont tenter, avec leurs convictions, de faire progresser notre sport.

.../...

Je souhaite à toutes et à tous que cette 61<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la FFVB soit non seulement porteuse d'espoirs et de projets, mais aussi et surtout le point de départ pour un volley-ball conquérant et ambitieux. Et je vous le rappelle « conquête » et « ambition » étaient des qualités vikings dont nous sommes nous, les Normands, les descendants directs. Nous vous offrons, Mesdames et Messieurs, le plaisir de partager avec nous, ces qualités.

Bienvenue en Haute-Normandie, Bonne Assemblée Générale 2001. Je passe la parole à Monsieur Jacques SHAW, Président de la FFVB qui va pouvoir officiellement ouvrir les travaux de notre Assemblée Générale.

Je vous remercie ».

**Paul-Antoine MARTEAU**

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président donne la parole aux personnalités locales :

Madame Valérie FOURNEYRON, Représentante du Conseil Régional,

Monsieur BONHOMME, Directeur de la D.R.D.J.S.

Echange de distinctions.

**9H15 ⇨ 3 128 voix – 28 Lignes**

**1. LE PRESIDENT PRONONCE ALORS SON DISCOURS D'OUVERTURE (TEXTE INTEGRAL)**

## **ALLOCUTION DU PRESIDENT**

« Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.  
Madame Valérie FOURNEYRON, Conseiller Régional de Haute-Normandie et Chère Amie,  
Monsieur le Président du Comité Régional Olympique et Sportif,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Monsieur le Président de la Ligue de Haute-Normandie.  
Chers Collègues et Amis,

Nous voici rassemblés en Ligue de Haute-Normandie à l'invitation de son Président Monsieur MARTEAU et de son Comité Directeur que je tiens au nom de vous tous à remercier pour l'excellence de son organisation et de son accueil.

Ce qui signifie que la famille du Volley-Ball Français, celle de la Métropole et celle d'au delà des mers se rencontre d'abord physiquement simplement parce qu'il est utile de retrouver des amis à qui l'on puisse dire : Alors comment cela va ? Je suis heureux de te voir et d'entendre en retour : cela va bien, et toi ?

Et pourtant d'une année à l'autre quelques places d'amis, de passionnés comme nous tous sont vides, car soit l'accident, soit la maladie en a décidé autrement. Nos collègues des Flandres ont été par le décès de Pierre DUMORTIER, très touchés comme ceux de la Ligue du Languedoc-Roussillon par celle de Mr BEUZON, de la Ligue de Mayotte par celle de Mr ISSA MADI DAOULAB, de la Ligue de Côte d'Azur par celle d'André ASTESAN, grande figure de l'arbitrage international, la Ligue du Poitou par celle de son ancien Président, Monsieur Lucien JAYAT. Aussi puis-je vous demander, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux connus ou moins connus qui nous ont quitté.

MERCI

.../...

L'olympiade 2001/2004 est donc ouverte et avec les collègues du Bureau Fédéral et du Comité Directeur nous sommes convenus très simplement que la FFVB, Fédération Olympique ne pouvait poursuivre que deux objectifs :

- ✓ La qualification aux Jeux Olympiques d'ATHENES de 2004 pour nos équipes nationales Masculine et Féminine et de Beach Volley.
- ✓ Mettre tout en œuvre pour assurer le développement qualitatif et quantitatif du Volley-Ball Français.

Pour ce faire et pour mener à bien l'action fédérale, nous avons réparti les différents services en deux grands modules, celui de la Vie Fédérale et celui de l'entreprise Volley-Ball auxquels se trouvent naturellement associés la DTN et les services financiers. Le Secrétaire Général aura l'occasion de développer le sujet.

Tout ceci afin de générer des ressources nouvelles qui faciliteront notre capacité à remplir de mieux en mieux les missions traditionnelles d'une fédération olympique.

La nécessité d'organiser ce secteur groupant le marketing, la communication, les organisations et le Beach nous a mené à opérer des recrutements. Ainsi, Madame Isabelle de MONTS s'est vue confier la Direction de la Fédération pour coordonner avec le Directeur de la Vie Fédérale et le Directeur Technique National, les actions qui ont trait à notre image, afin d'éviter d'être trahie par nous même.

A ce jour, après ces quelques mois, le bilan qui vous est présenté montre que nous sommes fidèles à nos engagements et que nous déployons tous nos efforts pour mieux organiser et développer notre sport.

Mais notre Fédération ne peut séduire que si elle est à nouveau capable d'afficher des résultats sportifs significatifs et c'est dans cette perspective que l'encadrement des deux équipes de France Seniors Masculine et Féminine a été remodelé, dans l'optique de privilégier la performance et d'asseoir la volonté collective de réussir.

Mais si l'optimisme doit nous habiter, il ne faut pas se cacher que l'entreprise est pleine d'embûches et que seul le travail acharné peut améliorer la compétence de nos équipes afin de participer aux compétitions majeures telles que Ligue Mondiale, Championnat d'Europe, Championnat du Monde, Jeux Olympiques.

Nous faisons donc confiance à ceux et celles à qui nous avons attribué cette responsabilité et je souhaite que l'Assemblée Générale réunie aujourd'hui adresse tous ses vœux de réussite aux staffs des 2 équipes Seniors ainsi qu'aux athlètes.

L'exemple nous a été donné par le Paris Volley dont les résultats ont largement contribué à sortir quelque peu notre sport d'un certain anonymat. Alors sachons mettre à profit cette opportunité et renforcer la représentation du Volley-Ball.

Rappelons brièvement les résultats de nos équipes Seniors. Notre Equipe Féminine qui a brillamment remporté le Tournoi de Bagnoles de l'Orne en battant Hollande, Ukraine, Lettonie, notre équipe Masculine qui conserve toutes ses chances d'accéder à la poule finale de la Ligue Mondiale.

De même, les résultats de nos équipes Cadets et Juniors Masculins qui se sont brillamment qualifiés pour les Championnats du Monde de leur catégorie sont une réelle source de satisfaction.

Nos jeunes filles Cadettes et Juniors n'ont pu le faire. Tout sera mis en œuvre pour qu'elles puissent réussir comme les garçons et ce dès la saison prochaine pour la Qualification aux Championnats d'Europe Juniors. Cela constituera un objectif prioritaire.

Notre filière de formation est de qualité grâce à l'action de nos clubs que vous coordonnez avec l'aide des CTS. C'est là le résultat d'une bonne coordination des responsabilités. Elle doit pouvoir s'améliorer encore et augmenter ainsi nos capacités de formation de joueuses et de joueurs dont bien sûr les meilleurs intégreront les équipes nationales, mais pas seulement, contribuant par là même à maintenir des niveaux de pratique attractifs dans toutes les divisions des Championnats Nationaux.

Ainsi la voie est tracée pour que progressivement nous puissions mobiliser l'intérêt envers le Volley-Ball en nous avançant sur le devant de la scène sportive nationale.

Mais pour autant que cela soit important, nous ne devons pas occulter notre besoin de développement quantitatif.

Comment peut-on concevoir que 1 400 000 pratiquants le Volley-Ball (chiffre avancé par notre Ministère) ne permettent à notre Fédération de n'en accueillir que 100 000 ?

Certes pour la majorité, des compétiteurs.

Comment se fait-il que 140 000 licenciés UNSS et pratiquant le Volley-Ball à l'école ne se retrouvent qu'environ 20 000 dans nos clubs ?

Il y a là de réelles et véritables anomalies et qui prouvent que nous n'avons pas encore trouvé les bonnes solutions pour développer sur l'ensemble du Territoire Métropolitain et d'Outre-Mer une nouvelle politique de création de clubs ou de Section de Volley-Ball dans des clubs omnisports et que nous n'avons pas su mettre en œuvre la politique relationnelle avec l'UNSS édictée pourtant conjointement avec cette Fédération scolaire.

Alors que, pour ne citer qu'elle, la Fédération Française de Hand-Ball recense environ 750 000 pratiquants et affiche près de 400 000 licenciés.

Il nous reste à retrousser nos manches, à organiser au plus près les relations club/école, à mettre en place toutes les initiatives possibles de création de nouvelles structures, et libéraliser la pratique compétitionnelle à l'échelon des Comités Départementaux, et des Liges, à favoriser au sein de nos propres structures la pratique du Volley Loisir correspondant à la volonté d'un grand nombre de pratiquants.

Alors, peut-être, que nos effectifs de pratiquants pourront évoluer à la hausse, permettant à notre sport de gagner en audience et en attractivité.

S'agissant du Beach Volley, nous avons souhaité que la Fédération puisse dès 2001 faire montre de son autorité et de sa responsabilité, car comme pour le Volley-Ball de salle, nous nous devons de veiller au développement de la pratique, nous associer conventionnellement à tous ceux qui souhaitent participer au développement de cette discipline, qu'il s'agisse d'Associations, de Collectivités, ou de Promoteurs.

La FFVB ne prétend pas tout régenter, mais avec le concours de nos Liges, elle doit préserver ce sport de toute dérive mercantile. Certes, il ne peut y avoir d'événement de Beach sans un support économique, mais celui-ci ne peut supplanter le sport lui-même.

Il nous appartient de veiller au respect de l'éthique sportive, aux intérêts de notre Fédération et de nos Liges, et d'assurer l'avenir de nos équipes nationales avec l'objectif des Jeux Olympiques.

Monsieur Paul-Antoine MARTEAU, mon Cher Président, j'ai eu l'avantage de vous rendre visite la semaine passée à l'occasion de l'organisation du Challenge de France qui a réuni la grande majorité de nos Ligues d'Outre-Mer ainsi que les équipes de la Fédération Tahitienne.

Je voudrais une nouvelle fois vous remercier et remercier le club de CANTELEU-MAROMME, son Président et tous ses collaborateurs bénévoles pour l'excellence de leur organisation d'une épreuve qui tient à cœur de la Fédération et qui doit très normalement évoluer pour répondre aux aspirations des dirigeants de l'Outre-Mer.

Et j'en profite donc pour vous saluer, Mesdames, Messieurs, les représentants de nos Ligues de Martinique, Guyane, Guadeloupe, de la Réunion, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et vous de la Fédération Tahitienne. Vous êtes les garants des savoir-faire du Volley-Ball Français dans toutes les parties du monde et nous sommes heureux de vous recevoir en Métropole.

Vous vous êtes associés à la politique de la Fédération en matière de détection des jeunes talents, de leur formation et il nous est agréable d'accueillir dans les pôles Espoirs et France tout ce que vous nous proposez.

Au-delà des athlètes, vos politiques bien que marquées d'une certaine spécificité, restent axées sur la politique de la Fédération.

Ainsi la Ligue de la Réunion a beaucoup œuvré auprès des collectivités territoriales du département pour obtenir la construction de structures de Beach que la DTN a déjà commencé à utiliser ainsi que des crédits conséquents pour la création d'un complexe sportif réservé au Volley-Ball. Je tenais particulièrement à en faire part à l'Assemblée Générale et féliciter le Président de la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball pour son action.

J'invite l'Assemblée Générale à s'associer au Comité Directeur de la FFVB pour assurer nos Ligues d'Outre-Mer de notre volonté de les aider le plus et le mieux possible.

Vous n'êtes pas sans savoir la collaboration étroite que nous avons avec la Ligue Nationale de Volley-Ball avec qui nous partageons la responsabilité de la représentation du Volley-Ball Français.

La convention qui doit nous lier trouvera sa pleine expression lors de la parution des décrets d'application de la loi de Juillet 2000 et les travaux que nous mènerons en commun devant déboucher sur une politique de Haut-Niveau coordonnée afin que tous les clubs engagés dans le secteur professionnel, servent l'image de notre sport en produisant des championnats de France remarquable et attractifs, servant par là, la progression de nos athlètes masculins et féminins appelés à assurer les performances des Equipes de France. Avec le Président COQUAND, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour retrouver un contrat avec une Télévision, après la résiliation par Canal + du contrat précédent.

Notre volonté était d'obtenir la meilleure exposition médiatique de notre sport, tant au profit des clubs de haut-niveau qu'à celui des Equipes de France et que le partenaire choisi puisse considérer notre partenariat comme devant évoluer au fil de l'Olympiade, si bien sûr nous apportons la preuve que nous sommes dignes d'intérêt.

Le contrat de base débutera en 2002 jusqu'en 2005 et pour la partie Championnat de France/Coupes de France comportera la diffusion de 16 évènements.

En ce qui concerne la Ligue Mondiale, comme nous vous l'avions promis, nous avons obtenu le règlement intégral des droits, soit 150 000 US \$ par saison sportive jusqu'en 2004 et une aide de 150 000 Frs par année pour faciliter les 6 organisations nationales qui je dois vous le rappeler ne peuvent pas se dérouler si plus de 8000 spectateurs n'assistent aux rencontres d'un week-end.

Reste à finaliser les retransmissions des matches du Championnat de France Pro Féminine en cours de discussion.

Si l'on y ajoute la collaboration de PATHE SPORT pour tous les matches de la Ligue des Champions de nos représentants (Paris Volley – RC Cannes, Tours Volley-Ball), contrat en cours pour la saison 2001/2002, nous pouvons estimer que l'exposition médiatique de notre sport servira l'image de la Fédération et contribuera à notre développement.

Enfin, toujours dans le cadre de la Loi de Juillet 2000, notre Fédération devra mettre sur pied la grande concertation qui contribuera à bâtir les futurs statuts de notre Fédération, qui serviront à préparer l'évolution de la gestion fédérale à l'orée de la prochaine Olympiade.

Ceci m'amène à vous informer officiellement que notre ami André GLAIVE cessera ses fonctions de DTN au 31 Octobre 2001, car atteignant en 2003 la limite d'âge des fonctionnaires devant quitter leur administration, il a été convenu avec le Ministère des Sports qu'une nomination à ce poste devait intervenir au plus proche du début de l'Olympiade en cours.

Nous mettrons à profit l'Assemblée Générale Financière de Novembre 2001 pour lui rendre hommage.

Je souhaite aussi aujourd'hui remercier mes collègues du Bureau Fédéral, du Comité Directeur, les Présidents de nos Commissions Centrales et tous leurs membres, notre juridiction suprême avec son éminent Président Michel VERCRUYSE, l'ensemble du Personnel Fédéral sur lequel veille le Secrétaire Général et le Directeur de la Vie Fédérale, Thierry MESSINA, pour leurs disponibilités, leurs convivialités, leurs compétences et leur esprit de responsabilité.

Sans la collaboration de tous, notre « Fédé », votre Fédé ne serait pas à même de vous servir Mesdames, Messieurs les Représentants des Ligues.

Qu'il me soit aussi permis de vous remercier Mesdames, Messieurs pour votre soutien. Nous continuerons à vous associer autant que faire se peut à nos réflexions et analyses, afin de trouver ensemble les meilleures solutions aux problèmes que posent l'évolution de notre sport dans une société qui bouge.

Je voudrais aussi vous alerter sur la responsabilité qui nous incombe face à une certaine agressivité et même violence qui se font jour.

Que chacun le sache, nous ne tolérerons pas que notre sport et que l'image de notre sport soit tant soit peu écornée par certains.

Vous les Arbitres, détenteurs de l'ordre sportif, vous devez savoir prendre vos responsabilités en matière de prévention et de répression, sinon c'est le Corps des Arbitres lui-même qui en subira les fâcheuses conséquences.

Vous Mesdames, Messieurs les Dirigeants, votre mission d'éducation doit se faire encore plus vigilante auprès de tous ceux qui ont en charge les clubs et les équipes.

Mais revenons à l'optimisme.

Comme vous tous, nous attendons avec impatience le résultat du vote du CIO le 13 Juillet prochain et si comme nous le souhaitons, Paris venait à être désigné, alors une tâche exaltante nous attendra comme celle de tout le Sport Français.

Mes Chers Amis, comme vous, nous souhaitons contribuer à servir notre sport afin de le voir progresser dans tous les domaines et restons à votre écoute pour faire vivre du mieux possible le Volley-Ball.

Je vous remercie de votre attention ».

**Jacques SHAW**

**10H15 ⇨ 3 428 voix – 28 Ligues**

## 2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU 18 NOVEMBRE 2000

Pas d'intervention – Adopté à l'unanimité

## 3. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 18 NOVEMBRE 2000

Pas d'intervention – Adopté à l'unanimité

## 4. RAPPORT MORAL (TEXTE INTEGRAL)

### **RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL**

« L'année a passé bien vite depuis Mandelieu, coupée à mi-chemin par l'Assemblée Générale Elective qui a majoritairement reconduit le mandat confié en Août 1999.

Confortée par la confiance renouvelée, l'équipe fédérale s'est immédiatement mobilisée pour tenir ses engagements prioritaires.

En premier lieu, le recrutement d'un Directeur de la Fédération. Georges GUILLET, chargé de cette mission majeure, s'est appliqué à mettre toutes les chances de notre côté en s'attachant l'assistance d'un Cabinet de Recrutement extérieur en vue d'extraire la meilleure parmi un vivier de 110 candidatures.

Le choix s'est porté sur une adepte du Basket - personne n'est parfait. Mme Isabelle de MONTS qui a pris ses fonctions, le 16 Mai dernier.

En prélude à ce recrutement, et pour lui servir de relais, le Secteur Presse/Communication s'est enrichi de deux nouvelles têtes, Caroline THOMAS et Charlotte MALNOUE, toutes deux volleyeuses, embauchées sur les bases de contrats « Emplois-Jeunes ».

Nous formons le vœu pour que leur action conjointe puisse apporter, dans un délai raisonnable, les apports commerciaux dont le budget fédéral a tant besoin.

Pour rester dans ce domaine, le prochain chantier à mettre en œuvre concerne la revue « Volley-Ball ». L'organe officiel de la Fédération Française doit non seulement servir la politique fédérale, mais aussi représenter un support attractif pour ses futurs partenaires.

Les contrats qui régissent actuellement sa conception et sa réalisation ont été dénoncés dans les formes, non pas pour écarter ceux qui en étaient les acteurs, mais pour laisser totalement ouvert le champ des possibles.

L'objectif fixe la parution de la revue, nouvelle manière, en début 2002.

Tous ces efforts devront, pour être véritablement suivis d'effet, s'appuyer sur une réussite sportive, sinon la caisse de résonance mise en place avec la Direction Marketing et la revue risquerait de sonner le creux.

Notre déficit d'image, auquel je faisais allusion à Mandelieu pour motiver votre adhésion au T.Q.O. s'est accru, cet été, par la grâce des performances de nos concurrents directs du Basket et du Hand.

Il n'y a rien là d'inéluctable. Les résultats marquants obtenus par le PARIS VOLLEY en l'espace d'un mois et demi ont contribué, aux yeux de bon nombre d'observateurs en dehors de notre discipline, à remettre le Volley-Ball en selle.

.../...

Il reste à l'équipe nationale masculine à confirmer ce regain de notoriété. Entre les mains expertes de Philippe BLAIN et Glenn HOAG, on peut espérer que les talents nationaux sauront s'exprimer au meilleur niveau et se qualifier en Pologne pour le Championnat du Monde, avant de figurer dans le haut du tableau européen, en République Tchèque.

Les Féminines ont regagné leur place dans le Groupe A et, à l'heure où j'écris ces lignes, vont tenter de se qualifier au Tournoi de Qualification au Championnat d'Europe, dans notre station partenaire, Bagnoles de l'Orne.

L'allongement progressif de la saison internationale dû, pour l'essentiel, au système actuel de qualification aux compétitions européennes et mondiales voire olympiques, tend à rogner sur le temps dévolu à notre championnat professionnel.

Les clubs, essentiellement de PRO A, ont du mal à y trouver leur compte et il convient de saluer la tempérance exercée par Pierre COQUAND, Président de la LNV pour faire accepter à ses ressortissants les obligations fédérales, imposées par l'international. Des démarches ont été entreprises auprès de la FIVB et de la CEV pour sensibiliser les deux institutions aux problèmes rencontrés par les Fédérations Nationales ayant une Ligue Professionnelle.

J'ai évoqué, il y a quelques instants, le T.Q.O.

Pour avoir fortement pris position en sa faveur, je ne chercherais pas à masquer la déconvenue sportive, et la réalité des coûts. Mais je pense encore que cette décision s'imposait. Une satisfaction, cependant, le superbe travail accompli par l'Equipe d'André BRIOUDES qui n'a pu que regretter que la salle de Castelnau ne soit pas plus grande le soir de France/Pays-Bas.

En relation avec ce sujet, je tenais à remercier les Ligues qui ont participé à l'emprunt-solidarité, tout en regrettant certaines désaffections, puisqu'il était entendu que c'était « à chacun suivant ses moyens ». On pourra constater que la Fédération a scrupuleusement respecté ses engagements au niveau des remboursements.

La Fédération s'est également appliquée à éteindre certains contentieux, à caractère commercial : le dernier et le plus important avec l'importateur des ballons MIKASA est en phase de résolution amiable. MM. P. BERJAUD et JP ALORO qui s'y sont attelés, ne seront pas fâchés de trouver un relais compétent auprès de Mme Isabelle de MONTS.

Dans cet ordre d'idées, le règlement des contentieux sportifs appesantit l'emploi du temps, dès lors que ceux-ci dépassent le niveau de la Commission Fédérale d'Appel pour aller devant la mission de conciliation du CNOSF, voire plus loin encore auprès du Tribunal Administratif. En tant que Président de club, je peux comprendre que l'on ait envie de faire valoir ses droits, mais sincèrement certains dossiers souffriraient davantage d'humilité.

En annexe de ce rapport, vous trouverez celui de chacune des Commissions Centrales et des groupes de travail qui vous proposent leur analyse de la saison écoulée et leur vision de l'avenir.

L'accent sera volontairement placé sur le développement, tant du secteur compétitif, par exemple en essayant de concrétiser en Seniors les résultats notoires conquis par nos équipes de jeunes (dernier en date, la médaille de bronze des Cadets au Championnat d'Europe en République Tchèque), que dans une pratique moins formelle avec le Sport en Entreprise et le Loisir. A ce sujet, il conviendra de ramener à davantage de raison, les Comités Départementaux qui organisent, eux-mêmes, des opérations parallèles.

Vous trouverez également annexé le détail du Palmarès, duquel on ne peut manquer d'extraire la performance, sans égale à ce jour, du PARIS VOLLEY avec le gain, cette saison, d'un quadruplé : Super Coupe d'Europe – Champions League - Championnat et Coupe de France.

Je ne voudrais pas clore ce rapport moral sans remercier tous ceux élus, et non élus qui ont œuvré au bon fonctionnement de la discipline et en particulier le personnel fédéral.

Je vous remercie de votre attention ».

**Philippe BEUCHET**

**Interventions :**

Mr PERIOU (Secrétaire Général LNV) regrette que la modification des dates du Championnat de PRO A n'ait pas été mentionnée. Mr BEUCHET indique que des remerciements ont été adressés à la LNV par ailleurs.

Mr COQUAND (Président de la LNV) regrette quant à lui, que la ligne budgétaire de 400 000 Frs qui a été supprimée pour la saison qui s'achève ne fasse également l'objet d'aucune mention.

Il est distribué en séance les organigrammes politique et administratif des secteurs VIE FEDERALE et VIE ECONOMIQUE.

**Rapport Moral adopté à l'unanimité.**

Puis, le Président souhaite que les Présidents de Commissions ou de Secteurs s'expriment sur le bilan de leur saison.

**Mr TARRACOR (Président CCS)**

- ✓ Remerciements à son prédécesseur M. VERCRUYSSSE,
- ✓ Problèmes disciplinaires lors des finales jeunes,
- ✓ Manque d'intérêt et difficulté de gestion de la Coupe de France,
- ✓ Contrôle systématique des feuilles de match la saison prochaine.

**Interventions :**

⇒ Mr NICOLAS (Aquitaine) pour les feuilles de match comportant des numéros de joueurs non inscrits sur la feuille de match. Quelle attitude à adopter ?

⇒ Mr MARTIN (Président CCA) indique que sans réclamation, le match ne peut être rejoué. Ce sujet fera l'objet de plus de prévention auprès des arbitres et marqueurs afin d'accentuer leurs vigilances.

⇒ Mr VERCRUYSSSE (Président CFA) s'exprime en indiquant qu'il y a lieu de faire la différence entre une faute administrative et une faute caractérisée ayant faussé le résultat d'une rencontre.

⇒ Plusieurs autres interventions en séance nécessitent une mise au point en affirmant la motion suivante :

Dans le cas où un joueur/joueuse non inscrit(e) sur la feuille de match a participé à une rencontre, il n'y a pas lieu d'appliquer de sanction en cas de non réclamation portée sur la feuille de match.

En effet, cette démarche résulte du fait qu'il s'agit la plupart du temps « d'une erreur administrative » et non « d'une volonté de tricherie caractérisée ». Dans ce dernier cas (comme dans tout litige), le droit d'évocation peut être alors utilisé selon la réglementation en vigueur.

⇒ **Mr HENRY (Côte d'Azur)** souhaite que les cahiers des charges des finales jeunes soient beaucoup plus précis et que les éventuelles contrôles antidopages ne se déroulent pas le dernier jour de compétition.

⇒ **Mr COMBES (Limousin)** regrette les forfaits généraux des clubs au tout dernier moment impliquant des problèmes de gestion.

⇒ **Mr TARRACOR (Président CCS)** affirme que l'Île de France n'est pas avantagé pour les dates de compétition pendant les vacances scolaires.

**Le Président J. SHAW** exprime le souhait que l'on joue pendant toutes les vacances scolaires comme le font les autres fédérations.

#### **Mr MARTIN (Président CCA)**

- ✓ Un problème informatique a empêché l'envoi de son rapport. Une distribution en séance est effectuée.
- ✓ L'édition des nouvelles règles est parue.

#### **Interventions :**

⇒ **Melle RENAULT (Bretagne)** sur le rôle des superviseurs.

⇒ **Mr COISNE (Flandres)** souhaitant quelques éclaircissements entre les sanctions automatiques prononcées par la CCA et les véritables dossiers disciplinaires.

**J. SHAW (Président)** insiste auprès de la Commission pour le développement et la détection de futurs arbitres internationaux parlant l'anglais couramment et l'avènement d'arbitres féminins.

#### **Melle TROLARD (Présidente CCJ)**

- ✓ Souhaite qu'un maximum d'informations provenant du terrain lui remontent.

#### **Interventions :**

⇒ **Mr NICOLAS (Aquitaine)** en ce qui concerne les passerelles UNSS/FFVB pour les jeunes arbitres.

⇒ **Mr GLAIVE (D.T.N)** exposant le contenu de la convention nationale FFVB/UNSS en matière de club jeunes.

⇒ **Mr SETZE (Auvergne)** constatant que les grandes Ligues n'ont pas de club jeunes.

⇒ **Mr FLEUTIAUX (Vice Président Plage)** faisant part de certaines expériences lors de sa mission antérieure de Directeur Adjoint de l'UNSS Nationale.

#### **Mr BARRABES (Président de la DNCG)**

L'intéressé commente l'activité de cette Direction.

La Commission de contrôle s'est réunie à quatre reprises. Au cours de ces réunions, les dossiers des 38 clubs membres de la LNV ont été examinés auxquels se sont ajoutés quatre dossiers de clubs fédéraux susceptibles d'accéder sportivement en LNV.

A l'issue de ces réunions, la Commission a été amenée à prendre des sanctions motivées :

- ✓ Amendes pour non dépôts de documents,
- ✓ Blocage de la masse salariale,
- ✓ Interdiction de recrutement,
- ✓ Non agrément en LNV à titre conservatoire.

La Commission d'Appel de la DNCG s'est réunie à deux reprises. Au cours de ces réunions, cette instance a infirmé partiellement les décisions de première instance dans un cas et confirmé les autres décisions.

**Pause à 10H50 – Reprise de séance à 11H20**

**3 473 voix – 28 Ligues**

## **5. RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

⇒ **Mr GLAIVE (D.T.N.)** commente, avec l'aide de transparents, les chiffres clefs de l'olympiade 1997/2000 :

- o 23 joueurs/joueuses ayant des contrats pro sont passé(e)s par la filière complète pôle espoir + pôle France.
  - o 11 joueurs/joueuses ayant des contrats pro ont accédé directement au pôle France.
  - o 14 joueurs/joueuses ayant des contrats pro se sont arrêté(e)s au pôle Espoir.
- Soit au total 27 joueurs et 21 joueuses issu(e)s de la filière qui ont signé un contrat pro.
- o La place du Centre Régional de Formation dans la filière d'accès au haut niveau.
  - o Le nombre moyen de candidats et de diplômes délivrés par année.
  - o Les pratiques sportives des français.

A. GLAIVE termine son intervention en indiquant le plaisir qu'il a eu à travailler depuis dix ans avec l'ensemble des Ligues et des Comités Départementaux avec lesquels il espère garder le contact. Il se montre inquiet de la montée d'une certaine violence qui doit nécessiter une vigilance de tous les instants.

### **Interventions :**

- ⇒ **Mr HUBY (Bretagne)** sur sa satisfaction d'entendre le DTN de redéfinir sur la forme et sur le fond les zones techniques ainsi que le souhait d'un véritable élan politique du Beach Volley de la part de la FFVB.
- ⇒ **Mr BOURREAU (Ile de France)** sur la formation des cadres.
- ⇒ **Mr SCHMITT (Adjoint au DTN)** sur le détail des différentes formations.
- ⇒ **Mr BADIN (Président CCSE)** sur la sensibilisation des dirigeants à former des entraîneurs.
- ⇒ **Melle RENAULT (Bretagne)** sur le fait qu'un seul cadre fédéral soit missionné sur le Beach.
- ⇒ **Melle TROLARD (Administrateur), MM. FLEUTIAUX (Vice-Président Plage), LARZUL (Ile de France) et MARCOUL (Midi-Pyrénées)**

## 5.1. VŒUX CONCERNANT LA DTN

### Vœu DTN N°1 :

Interventions de MM. AMINTAS (Bretagne) et MELJAC (Languedoc-Roussillon). Le Président et le DTN prennent en compte les préoccupations exprimées.

Intervention de Mr HENRY (Côte d'Azur) faisant part du peu de reconnaissance du travail des commissions techniques départementales. Il indique également que les consignes et les directives de l'an dernier n'ont pas été tenues.

⇒ A. GLAIVE (D.T.N.) n'est pas d'accord sur ces affirmations, et considère qu'il s'agit d'un procès d'intention.

Puis, un large débat s'instaure pour savoir si les sélections départementales benjamins doivent se jouer en 6x6 ou 4x4 comme le suggère certaines interventions.

A. GLAIVE décide en accord avec l'Assemblée qu'à titre expérimental, les compétitions des sélections départementales Benjamins 2001/2002 se jouent en 4x4.

Séance levée à 13H30. Reprise de séance à 14H40

**3 261 voix – 28 Ligues**

Vœu DTN N°2 : Etude de la DTN en tenant compte de tous les paramètres.

Vœu DTN N°3 : Retiré.

Vœu DTN N°4 : Mise à l'étude.

## 6. PROPOSITIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL VŒUX DES LIGUES ET DES COMITES DEPARTEMENTAUX

### 6.1. PROPOSITIONS DE LA LNV

Mr COQUAND (Président LNV) fait part de quelques considérations :

- ✓ Les nouveaux statuts décrétés par le Ministère va obliger la FFVB à se mettre en conformité au 31/12/2002 au plus tard.
- ✓ La déclaration de la LNV au Ministère doit s'effectuée dans les meilleurs délais.
- ✓ La LNV crée sa Commission Disciplinaire de 1ère Instance en indiquant que la CFA est l'instance qui juge en dernier ressort.
- ✓ La FFVB a pris contact avec la FIVB car cette dernière effectue un recensement sur les Ligues Nationales existantes.
- ✓ La difficulté de pouvoir changer la date de l'AG de la LNV.
- ✓ Les mêmes difficultés de gestion que la CCS pour la Coupe de France.

- ✓ Le courrier adressé au Directeur des Sports relatif à la mise à disposition des joueurs salariés dans les clubs qui reste sur le fond sans réponse.

Puis, l'ensemble des propositions de la LNV sont soumis à débat.

### Interventions :

#### MM. MARCOUL (Midi-Pyrénées), PERIOU (Secrétaire Général LNV) et RONDEAU (Administrateur)

⇒ Mr LARZUL (Ile de France) souligne que l'AG de la LNV se tenant antérieurement à celle de la FFVB, certaines propositions de la LNV ne sont pas en harmonie avec celles de la FFVB.

⇒ Mr COQUAND (Président LNV) précise que pour tenir les délais impartis par les règlements, la LNV est dans l'obligation de prévoir son AG vers la mi-Mai.

⇒ Mr LARZUL (Ile de France) évoque l'extension du nombre de clubs mis à la disposition de la LNV et le nombre de descentes de PRO B.

En ce qui concerne le CNVB, Mr GLAIVE (DTN) indique qu'il est prématuré de l'incorporer en PRO B.

⇒ Mr COQUAND (Président LNV) explicite la position de la LNV concernant la descente de PRO B.

**L'AG se prononce pour le maintien à 26 clubs en LNV et l'accèsion des 2 premiers de la Nationale 1 Masculine en PRO B avec descente des 2 derniers de PRO B en Nationale 1 Masculine.**

### En tenant compte de ces interventions, l'ensemble des propositions de la LNV sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

- ✓ La reconnaissance de la LNV (proposition n°1),
- ✓ La demande de règlement disciplinaire de 1ère instance LNV (proposition n°2),
- ✓ La mise à jour des statuts de la LNV (proposition n°3),
- ✓ La mise à jour de la Convention FFVB/LNV (proposition n°4),
- ✓ La suppression de la Convention Quadripartite (proposition n°5),
- ✓ La suppression de la Charte du Sport de Haut-Niveau compte tenu qu'elle n'a aucune valeur juridique (proposition n°6),
- ✓ Les modalités d'attribution des Coupes d'Europe (proposition n°7),
- ✓ Les vœux de la LNV auprès de la FFVB qui n'ont pas fait l'objet d'amendement en séance (proposition n°8),
- ✓ Les différents documents présentés pour information.

### **6.2. VŒUX CONCERNANT LE BUREAU FEDERAL**

Vœu N°1 : Intérêt, mais attente nouveaux statuts.  
Les Ligues DOM/TOM émettent un avis favorable à ce vœu et souhaitent sa mise à l'étude.

Vœu N°2 : Défavorable

Vœu N°3 : Défavorable

Vœu N°4 : Sans objet

Vœu N°5 : Voir lois du jeu

.../...

**Vœu N°6** : Application des statuts types

**Vœu N°7** : Défavorable

**3 261 voix en séance**

Pour : 386  
Contre : 2 732  
Abstentions : 143

Pour : Aquitaine (1)  
 Dauphiné-Savoie (3)  
 Lyonnais (3)

Abstentions : Aquitaine (2)  
 Limousin (1)

**Vœu N°8** : Sans objet

Mr BERJAUD (Vice-Président) en profite pour donner des informations d'ordre général sur l'utilisation des marques de ballons.

**Vœu N°9** : Défavorable

**Vœu N°10** : Attente nouveaux statuts

**Vœu N°11** :

- Les règles d'arbitrage devraient paraître en Septembre,
- Impossible de créer un pôle Espoirs dans chaque région,
- Prise en compte des préoccupations pour renforcer l'opération Smashy.

**6.3. VŒU CONCERNANT LE SECRETARIAT GENERAL**

**Vœu N°12** : Interventions de Mme DELOUTRE (Poitou-Charentes) et NICOLAS (Aquitaine)  
 Faisabilité technique – Mise à l'étude.

**6.4. SECTEUR DEVELOPPEMENT**

**Mr MURAIL (Vice-Président, Chargé du Développement)** présente à l'aide d'un diaporama, une synthèse du Bilan et des perspectives de son secteur.

Il y a lieu de retenir :

**Introduction** :

- ✓ Réunir toute les compétences sans esprit partisan et sans exclusive,
- ✓ Réflexions des Secteurs et des Commissions Centrales,
- ✓ Décisions du Bureau Fédéral et du Comité Directeur Fédéral,
- ✓ Avis des Présidents de Ligue,
- ✓ Assemblée Générale.

**Elément du bilan** :

- ✓ Volley-Ball adapté au Loisir :
  - o Prix incitatif,
  - o Permettre à tout licencié une pratique du Volley-Bal dans un cadre de Loisir.
- ✓ Mobilisation des Liges pour engager les discussions nécessaires auprès des Comités.

- ✓ Actions concertées entre Commissions Centrales :
  - ⇒ CCJ et CCA (cartes arbitres communes scolaires/FFVB)
  - ⇒ CCJ, CCS et CCA (arbitrage des rencontres jeunes par des jeunes arbitres).
- ✓ Actions concertées entre Commissions Centrales :
  - ⇒ CCS et CCA : ⇒ protocole de rencontres
    - ⇒ tâches administratives dirigeants – capitaines – arbitres.
- ✓ Communication :
 

Embauche de 3 emplois jeunes :

  - o Communication interne,
  - o Communication externe,
  - o Aide à l'établissement des conventions d'objectifs.
- ✓ Mesures d'intérêt général :
  - o Park Volley,
  - o Beach Volley,
  - o Secteur Féminin.

#### **PERSPECTIVES** :

- ✓ **But** : Propositions de développement du Volley-Ball avec une seule politique fédérale sans confusion de rôle entre Fédération – Liges – Comités Départementaux – DTN.
- ✓ **3 axes principaux (AG 2000)** :
 

⇒ QUANTITATIF :	Loisir
⇒ QUALITATIF :	Compétition de qualité
⇒ SCOLAIRE :	Promotion d'avenir du Volley
- ✓ **Rôle** :
 

⇒ FEDERATION :	Attirer les pratiquants, les partenaires institutionnels et privés.
⇒ LIGUES REGIONALES :	Regroupe, coordonne, réalise l'action de développement et de formation.
⇒ COMITES DEPARTEMENTAUX :	Développement du Volley-Ball Jeunes et du Volley Loisirs.
- ✓ Structure des compétitions
- ✓ Le tarif des licences
- ✓ Les adhésions du club
- ✓ Les engagements
- ✓ Le prix payé par l'adhérent d'un club

**LABEL VOLLEY-BALL :****But de la FFVB :**

- ✓ Promouvoir le développement du Volley-Ball,
- ✓ Accueil – formation – performance – quantité,
- ✓ Assurance qualité pour les adhérents et les partenaires publics et privés,
- ✓ Valoriser les efforts de développement du club (quantitatif, qualitatif),
- ✓ Prendre en compte la globalité : performances, structures, formation, socialisation du sport.

**Définition des trois types de label :**

- ✓ Label club FFVB ⇒ 3 niveaux (départemental – régional – national)
- ✓ Label Accueil pour une pratique Volley-Ball,
- ✓ Label club formation jeunes ⇒ école de jeunes.

1. Phase conceptuelle

- o Etat des lieux du club
- o Mise en place du projet

2. Phase de mise en place

- o Engagement
- o Convention
- o Communication

3. Phase d'obtention du label

- o Sportif
- o Encadrement
- o Communication

4. Phase d'évaluation et de suivi

- o Acquisition
- o Evaluation
- o Suivi

5. Obtention du label

- o Diplômes

6. Autres avantages

- o Attribution de subventions
- o Possibilité d'un partenariat commercial

7. Calendrier

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| o Mai/Août 2000 :               | But – Définition – Calendrier – stratégie |
| o Septembre 2000/Février 2001 : | Domaines – caractéristiques               |
| o Mars/Avril 2001 :             | Avis et propositions de modification      |
| o 27 Mars 2001 :                | Comité Directeur Fédéral                  |
| o 9 Juin 2001 :                 | Assemblée Générale                        |
| o 2001/2002 :                   | Mise en place.                            |

**6.5. PROPOSITIONS DU SECTEUR DEVELOPPEMENT**

**Proposition N°1 : Principes fondamentaux**

Intervention de Mr MARCOUL (Midi-Pyrénées)

**Adopté à la majorité**

**3 261 voix en séance**

Pour : 3 160

Contre : 0

Abstentions : 101

Abstentions : Midi-Pyrénées (3)

**Proposition N°2 : Pratique d'un Volley de Loisir**

**Adopté à la majorité**

**3 261 voix en séance**

Pour : 3 039

Contre : 0

Abstentions : 222

Abstentions : Dauphiné-Savoie (3)  
Midi-Pyrénées (3)

**Proposition N°3 : Création du « club Loisir »**

**Adopté à la majorité**

**3 261 voix en séance**

Pour : 3 014

Contre : 0

Abstentions : 247

Abstentions : Dauphiné-Savoie (3)  
Limousin (1)  
Midi-Pyrénées (3)

## 6.6. VŒUX CONCERNANT LE SECTEUR DEVELOPPEMENT

**Voëu N°13** : Favorable – Analyse à l'issue de la Saison 2001/2002

### **3 261 voix en séance**

Pour : 2 995  
Contre : 266  
Abstentions : 0

Contre : Haute-Normandie (3)  
 Midi-Pyrénées (3)  
 La Réunion (2)

**Voëu N°14** : Défavorable

### **3 261 voix en séance**

Pour : 473  
Contre : 2 788  
Abstentions : 0

Pour : Aquitaine (3)  
 Champagne-Ardenne (2)  
 Dauphiné-Savoie (3)  
 Languedoc-Roussillon (2)

**Voëu N°15** : Retiré

**Voëu N°16** : Voir nouvelles structures fédérales

**Voëu N°17** : Favorable sur le principe

**Voëu N°18** : Défavorable – Recherche de la meilleure formule

**Voëu N°19** : Déjà distribué – Mise à jour régulière

## 6.7. SUGGESTIONS DE LA COMMISSION FEDERALE D'APPEL

**Mr VERCRUYSSSE (Président CFA)** en profite pour préciser les points suivants :

- ✓ Une modification du règlement intérieur sera modifié qui concerne les instances régionales d'appel sera présentée compte tenu de la recrudescence des appels en la matière.
- ✓ Les B.F.I (partie annuelle du RGEN) sont reconnus par les conciliateurs du CNOSF. Il y a lieu de prêter une attention particulière à leur rédaction.

**Interventions de MM. AMINTAS (Bretagne), BAILLY (Provence), METAYER (Côte d'Azur), PERIOU (Secrétaire Général LNV)**

Le texte présenté est tacitement adopté (modification du Manuel Juridique pouvant permettre une meilleure approche de nos règlements et une certaine concordance avec le contenu des BFI).

A une interrogation de l'Assemblée, **Mr MEYER (Secrétaire Général Adjoint)** précise la sortie imminente du Manuel Juridique, remis à jour.

.../...

## 6.8. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

Mr TARRACOR (Président CCS) présente l'ensemble des propositions de la Commission Centrale Sportive pour la saison sportive 2001/2002.

### Proposition N°1 : Accessions sportives de la N1 Masculine au niveau supérieur

A la suite des différentes interventions et d'une certaine confusion sur la proposition, il est précisé que l'Assemblée Générale doit se prononcer sur l'accession des équipes classées 1ères et 2èmes de la N1 en PRO B à l'issue de la Saison 2001/2002.

#### Adopté à la majorité

#### 3 261 voix en séance

Pour : 2 795

Contre : 289

Abstentions : 177

Contre : Centre (3)

Provence (3)

Guadeloupe (1)

Abstentions : Auvergne (2)

Languedoc-Roussillon (2)

### Proposition N°2 : Non respect des obligations de jeunes

#### Adopté à la majorité

#### 3 261 voix en séance

Pour : 3 092

Contre : 169

Abstentions : 0

Contre : Lorraine (3)

Haute-Normandie (1)

### Proposition N°3 : Non homologation d'un rectificatif

Intervention : Mr MARCOUL (Midi-Pyrénées)

⇒ Adopté à l'unanimité

### Proposition N°4 : Challenge de France des clubs benjamins et benjamines

Interventions : MM. GLAIVE (DTN), HENRY (Côte d'Azur) et MINTROT (Picardie)

⇒ Adoptée à l'unanimité

### Proposition N°5 : Compétitions nationales jeunes (Espoirs, Juniors, Cadets et Minimes)

✓ Accord sur les Minimes à des dates différentes.

⇒ Adoptée à l'unanimité

- ✓ Le changement d'appellation de Coupe en Challenge n'a pas été mis au vote mais semble avoir eu l'accord de l'Assemblée.

**Proposition N°6 : Division Nationale 1 Féminine**

**Mr TARRACOR (Président CCS)** précise les modalités de la proposition dont l'objectif est d'augmenter l'intérêt sportif de cette division en tenant compte du maintien de l'équipe de l'INSEP.

**Mr GLAIVE (DTN)** estime qu'en effet le niveau de pratique de la N1 Féminine favorise la formation des joueuses et justifie la participation de l'équipe de l'INSEP à ce championnat.

Un débat s'engage quant à la possibilité de ne retenir de la proposition que celle concernant la saison 2001/2002.

**Mr TARRACOR (Président CCS)** estime que le projet sportif englobe les 2 saisons sportives, 2001/2002 et 2002/2003, et propose que l'AG se prononce sur cette proposition.

**Interventions :** **Mme ESTEVE (Midi-Pyrénées)**  
**MM. ABIDA (Lorraine), AIMON (Poitou-Charentes), AMINTAS (Bretagne), LARZUL (Ile de France), MARCOUL (Midi-Pyrénées).**

⇒ **Adoptée à la majorité**

**3 261 voix en séance**

Pour : 2 931  
Contre : 125  
Abstentions : 205

Contre : Champagne-Ardenne (2)  
Midi-Pyrénées (1)  
Poitou-Charentes (1)  
Abstentions : Lorraine (3)  
Midi-Pyrénées (2)

**Proposition N°7 : Compétitions des équipes réserves des clubs LNV**

**Interventions :** **MM. AMINTAS (Bretagne), PERIOU (Secrétaire Général LNV)**

Il est procédé à deux modifications de rédaction :

1<sup>er</sup> alinéa : 2 joueurs des catégories Espoirs, Juniors ou Cadets, titulaires d'une licence de joueur sous contrat sont autorisés ...

2<sup>ème</sup> alinéa : De même, 2 joueurs de ces catégories titulaires d'une licence amateur dans un club LNV ...

⇒ **Adoptée à la majorité**

**3 261 voix en séance**

Pour : 3 123  
Contre : 138  
Abstentions : 205

Contre : Lorraine (3)

**Proposition N°8 : Qualifications des joueurs en Coupes de France Jeunes**

**Interventions :** **MM. GOUX (Président CCM), TEIXIDO (Centre), VERCRUYSSSE (Président CFA)**

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

**Proposition N°9 : Rencontres perdues par pénalité ou par forfait (Article 20)****Interventions : MM. LARZUL (Ile de France), SETZE (Auvergne)**Rajouter dans équipe Senior : Plus de 2 joueurs LNV des catégories ...⇒ **Adoptée à la majorité****3 261 voix en séance**Pour : 3 214Contre : 47Abstentions : 0Contre : Auvergne (2)**Proposition N°10 : Nationale 1 Masculine****Intervention : Mr THIEBAULT (Picardie)**⇒ **Adoptée à la majorité****3 261 voix en séance**Pour : 2 531Contre : 160Abstentions : 570Contre : Languedoc-Roussillon (1)

Picardie (3)

Abstentions : Ile de France (3)**Proposition N°11 : Coupe de France**

Un large débat s'instaure. Il ressort l'accord de l'Assemblée sur les points suivants :

- ✓ Pour la saison 2001/2002, un travail commun des commissions sportives FFVB/LNV précisera les dates de cette compétition et son règlement.
- ✓ Une Commission Coupe de France sera mise en place dès 2001/2002. En plus de la gestion de la compétition, elle aura à réfléchir sur l'avenir de cette épreuve et élaborer des propositions pour l'AG 2002.
- ✓ L'organisation pratique des finales masculine et féminine sera du ressort de la FFVB.
- ✓ Une récompense sera attribuée aux clubs de Nationale 1, 2 et 3 qui iront le plus loin dans la compétition.

Par ailleurs, le planning prévisionnel des dates de compétitions 2001/2002 ne fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

**Projet 2003/2004 – COMPETITIONS NATIONALES**

La CCS procédera à une enquête auprès des Ligues et participants. Un débat sur ce projet sera initié à l'AG Financière 2001.

Puis, l'Assemblée Générale décide de terminer les travaux de la journée par le point DOM/TOM. Ce n'est que demain en début de séance que seront examinés les vœux concernant la CCS.

## 6.9. COMPTE RENDU DU SECTEUR DOM/TOM

Mr MANEINT (Chargé de Mission DOM/TOM) commente son rapport d'activité.

### Interventions :

⇒ Mr ROCHE (Guadeloupe) :

- sur la qualification des joueurs participant aux Challenges de France et aux Coupes de France.
- sur le souhait de voir réviser le prix de la licence Loisir.

⇒ Mr TRIAUREAU (La Réunion) :

- regrettant la non participation du Champion de France de Nationale 3 au Challenge de France.
- souhaitant connaître si la couverture assurance de la licence couvre toute l'année civile compte tenu que l'activité Beach Volley se déroule sans interruption dans sa Ligue.

⇒ Il lui est précisé (MM. FLEUTIAUX, (Vice Président Plage) et LAGUNA (Languedoc-Roussillon)) qu'une extension est assurée par notre assureur du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre qui suit la saison sportive.

⇒ Mr FITIALEATA (Wallis et Futuna) s'exprimant au nom des TOM considère que leur éloignement rend difficile leur participation au Challenge de France. L'idée d'une « aide épargne annuelle » rendant faisable un déplacement TOM tous les 4 ans est lancée.

Puis, le Président de Wallis et Futuna fait l'historique de sa Ligue dans une déclaration qui retient l'attention de tous les participants. Il souhaite de la FFVB plus de soutien.

Le Président se fait l'interprète de l'Assemblée en lui assurant la plus grande solidarité. La distance rend la situation difficile et les problèmes ne peuvent se résoudre que petit à petit. L'idée de « l'aide épargne annuelle » doit être étudiée. Il s'engage à intervenir auprès du Directeur des Sports pour la création d'un poste de CTS d'ici 2 à 3 ans.

La séance est levée à 18H30



**Reprise de séance le Dimanche 10 Juin 2001 à 8H40**

**En séance, 3 139 voix ⇒ 26 Ligues**

Avant de reprendre le déroulement normal de l'Ordre du Jour, il est diffusé une cassette de 8 minutes sur les infrastructures et l'environnement de l'AG 2002 qui se tiendra à ST-MALO (Bretagne).

**9H00 ⇒ 3 229 voix ⇒ 28 Ligues**

**6.10. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

Avant l'étude du vœu N°20, deux souhaits de Ligues sont formulés :

1. La Ligue des Flandres par l'intermédiaire de son Président souhaitant que le VBC WATTIGNIES reparte en Nationale 3 Féminine plutôt qu'en Nationale 2 comme le stipule nos règlements.

⇒ **Adopté à la majorité**

**3 229 voix en séance**

Pour : 3 136  
Contre : 0  
Abstentions : 93

Abstentions : Haute-Normandie (2)

Les Ligues du Lyonnais et du Dauphiné-Savoie en phase de regroupement (Ligue Rhône-Alpes officialisée en 2004 au plus tard) souhaitant dès cette saison la mise en place d'un championnat régional d'accession à la condition d'avoir 2 accessions.

**Mr TARRACOR (Président CCS)** n'émet aucune objection particulière mais précise que Rhône-Alpes ne bénéficiera éventuellement que d'une seule montée supplémentaire (3 accessions maximum) et ce jusqu'à la fin de l'olympiade.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Vœu N°20** : Défavorable

**Vœu N°21** : Défavorable

**Vœu N°22** : Défavorable

**Vœu N°23** : Favorable (planification des dates des Coupes de France Jeunes)

**Vœu N°24** : Favorable sur le pré-calendrier N3 M et F (horaires des rencontres au choix)

**Vœu N°25** : Défavorable.

En ce qui concerne de savoir si l'arbitre doit appartenir qu'à un seul groupement sportif, c'est à la CCA de se prononcer.

**Vœu N°26** : Défavorable

**Vœu N°27** : **Interventions de Mme MARY (Aquitaine) et Mr CHARPENTIER (Lorraine)**  
 ⇒ Mise à l'étude.

**Vœu N°28** : Défavorable en Nationale, voire Championnats Régionaux.

**Vœu N°29** : Défavorable

**Vœu N°30** : Défavorable

**Vœu N°31** : Sans objet

**Vœu N°32** : Défavorable en Challenge de France Benjamins, en poussins, voire championnats régionaux.

.../...

- Vœu N°33** : Voir statuts LNV et proposition N°7 de la CCS
- Vœu N°34** : Voir proposition N°8 de la CCS.
- Vœu N°35** : Défavorable.
- Vœu N°36** : **Intervention** : **Mr METAYER (Côte d'Azur)**  
Défavorable

#### 6.11. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE JEUNES

- Proposition n°1** : Mise à l'étude pour 2002/2003 dans le cadre d'une étude globale.
- Proposition n°2** : La partie nationale est à enlever.
- Propositions N°3 et 4** : Examen simultané des 2 propositions.

#### **Interventions** :

- o Sur la motivation des propositions

**MM. AMINTAS (Bretagne), FLEUTIAUX (Vice Président Plage), GLAIVE (DTN), LARZUL (Ile de France), NICOLAS (Aquitaine), SCHMITT (Adjoint au DTN).**

- o Sur le renouvellement de nos arbitres, la détection des jeunes arbitres

**MM. ABIDA (Lorraine), HENRY (Côte d'Azur), MARTIN (Président CCA)**

#### **Orientations dégagés** :

- ✓ Propositions en suspens,
- ✓ Travail en commun CCJ/CCA
- ✓ Analyse – Proposition commune AG 2002

#### 6.12. VŒU CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE JEUNES

- Vœu N°37** : Mise à l'étude pour 2002/2003 dans le cadre d'une étude globale.

#### 6.13. PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Il s'agit de précisions permettant de compléter les informations sur le BFI et d'amender nos règlements généraux.

#### **Interventions** :

**Mme DELOUTRE (Poitou-Charentes), MM. AIMON (Poitou-Charentes), NICOLAS (Aquitaine), PERIOU (Secrétaire Général LNV).**

**Mr MARTIN (Président CCA)** précise les points suivants :

- ✓ Des voies de fait impliquent systématiquement une suspension jusqu'à conclusion de l'enquête.
- ✓ Un document commun CCS/CCA récapitulant les tâches administratives d'avant match sera élaboré afin de minimiser le risque d'erreur.
- ✓ Un point particulier du BFI Arbitrage sera consacré à la gestion des fins de match.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

#### 6.14. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

**Vœu N°38** : **Interventions de MM. LOMBARD et NICOLAS (Aquitaine)** ⇒ sans objet

**Vœu N°39** : Favorable mais gestion par les CRA (encadrement arbitral des jeunes arbitres)  
Sur le principe, il est admis qu'un jeune arbitre peut encadrer des rencontres pouvant ne pas correspondre à sa catégorie d'âge.

**Vœu N°40** : Favorable (encadrement arbitral des jeunes arbitres)

**Vœu N°41** : Favorable pour une recommandation (liste des joueurs et entraîneurs)

**Vœu N°42** : Recommandation souhaitable (équipement)

**Vœu N°43** : Voir proposition de la CCA

**Vœu N°44** : Défavorable car contraire aux lois du jeu

#### 6.15. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

##### **Proposition n°1 – UNION DE GROUPEMENTS SPORTIFS (UGS)**

**Mr MEYER (Président CCSR)** précise les modalités d'application pour la création d'une UGS.

Après un large débat, l'AG décide des obligations de l'UGS en matière de licences et mutations.

Les licenciés homologués la saison écoulée dans l'UGS qui désirent muter dans un GSA, autre que celui d'origine, établiront une demande de mutation. Ceci implique la suppression du 3<sup>ème</sup> alinéa du Point V du texte présenté.

Pour les licenciés restant dans leur GSA d'origine, il leur sera délivré une « licence ordinaire » au titre de leur GSA.

Par ailleurs, pour être affilié à la FFVB, l'UGS doit être composée d'au moins DEUX GSA, eux-mêmes affiliés à la FFVB.

**Interventions : MM. AMINTAS (Bretagne), LARZUL (Ile de France), MARCOUL (Midi-Pyrénées) et SETZE (Auvergne).**

Un vote intervient sur les DEUX GSA.

<b><u>3 229 voix en séance</u></b>	
<u>Pour</u> :	2 636
<u>Contre</u> :	593
<u>Abstentions</u> :	0

  

<u>Pour</u> :	Alsace (3)
	Aquitaine (3)
	Auvergne (2)
	Bourgogne (2)
	Bretagne (1)
	Champagne-Ardenne (2)
	Côte d'Azur (2)
	Corse (1)
	Dauphiné-Savoie (3)
	Ile de France (3)
	Flandres (3)
	Guadeloupe (1)
	La Réunion (2)
	Lorraine (3)
	Lyonnais (3)
	Martinique (1)
	Midi-Pyrénées (3)
	Nouvelle-Calédonie (1)
	Poitou-Charentes (2)
	Provence (3)
	Wallis et Futuna (1)

⇒ **Adoptée à la majorité impliquant l'acceptation de la proposition n°1.**

**Proposition n°2 – EXTENSION DE LA LICENCE AU BEACH VOLLEY**

Le principe est adopté par l'Assemblée Générale.

**6.16. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS**

**Vœu N°45** : Favorable (mention de la nature de la licence)

**Vœu N°46** : Retiré

**Vœu N°47** : **Interventions :**  
**Mme DELOUTRE (Poitou-Charentes) et Mr NICOLAS (Aquitaine)**

Favorable (espace temps de non amende pour non présentation de licence – Date de qualification + 8 jours)

<b><u>3 229 voix en séance</u></b>	
<u>Pour</u> :	2 743
<u>Contre</u> :	487
<u>Abstentions</u> :	0

  

<u>Contre</u> :	Bretagne (1)
	Flandres (3)
	Lorraine (3)

.../...

En ce qui concerne l'impression des licences dans les Ligues, 6 d'entre elles ont répondu positivement.

Il sera demandé aux Ligues n'ayant pas encore adhérées à cette démarche d'en expliquer les raisons.

**Vœu N°48** : **Interventions** :  
**MM. BERJAUD (Vice Président), GUYOT (Bourgogne) et BOLOMEY (Informaticien)**

Défavorable dans l'immédiat. Mise à l'étude technique.

**Vœu N°49** : Favorable (regroupement de licenciés)

**Vœu N°50** : **Intervention** : **Mr MARCOUL (Midi-Pyrénées)**

Défavorable

<b><u>3 229 voix en séance</u></b>		<u>Pour un avis favorable</u> :
<u>Pour</u> :	2 742	
<u>Contre</u> :	487	
<u>Abstentions</u> :	0	
		Aquitaine (1) Dauphiné-Savoie (3) Lyonnais (3) Midi-Pyrénées (3)

**Vœu N°51** : Retiré

**Vœu N°52** : Défavorable

<b><u>3 229 voix en séance</u></b>		<u>Pour</u> :
<u>Pour</u> :	661	
<u>Contre</u> :	2 463	
<u>Abstentions</u> :	105	
		Ile de France (3) Poitou-Charentes (2) <u>Abstentions</u> : Aquitaine (1) Côte d'Azur (1)

Cependant, il est maintenu les orientations suivantes :

- ✓ Non prise en compte d'une demande de mutation si pas avis de la Ligue.
- ✓ Durcir les conditions d'obtention d'une licence hors période.
- ✓ Enquête/analyse pour 2002/2003.

**Vœu N°53** : Défavorable

**Vœu N°54** : Voir vœu n°52

**Vœu N°55** : Défavorable

**Vœu N°56** : **Interventions** : **MM. METAYER (Côte d'Azur) et SETZE (Auvergne)**  
Retiré

**Vœu N°57** : Retiré

**Vœu N°58** : Retiré

**Vœu N°59** : Retiré

**Vœu N°60** : Mise à l'étude

**Intervention de la Ligue de Côte d'Azur** relative à un vœu déposé lors de l'AG 2000. Quid d'un licencié suspendu pour une durée durant laquelle il ne renouvelle pas sa licence ?

Le Président considère que l'intéressé doit purger le restant de sa peine dès qu'il se relicencie.

#### **6.17. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE**

##### **Proposition n°1 – CHANGEMENT DE DATE D'ARRETE DES COMPTES - 31 DECEMBRE AU LIEU DU 30 JUIN**

⇒ **M ALBE (Trésorier Général)** explicite la motivation de la proposition en évoquant les points positifs, le point négatif, la mesure transitoire, les modalités pratiques du changement de date de clôture et l'échéancier des budgets à venir.

##### **Interventions** :

⇒ **Mr VENDRAMINI (Ile de France)** favorable à ce changement, étant lui-même demandeur et souhaitant la mise en place d'arrêts trimestriels.

⇒ **Mr HIRTH (Alsace)** aurait souhaiter être informé d'une situation financière de la saison 2000/2001 à aujourd'hui compte tenu que le bilan de la saison est arrêté au 30/06/01.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

##### **Proposition n°2 – REDEVANCES, AMENDES ET DROITS**

##### **Interventions** : **MM. BICHAT (Lorraine) et VENDRAMINI (Ile de France)**

Il est précisé que la saisie des résultats sur Minitel doit s'effectuée avant le Dimanche 20H00.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

**Proposition n°3 – AUTRES AMENDES ET DROITS**

**Interventions :** MM. LOMBARD (Aquitaine), MARTIN (Président CCA) et TEIXIDO (Centre)

- ✓ La carte de jeune arbitre sera gratuite.
- ✓ Des précisions sont apportées aux amendes pour non respect des obligations d'entraîneur.

⇒ **Adoptée à la majorité**

<b><u>3 229 voix en séance</u></b>	
<u>Pour</u> :	3 052
<u>Contre</u> :	0
<u>Abstentions</u> :	177
<u>Abstentions</u> : Aquitaine (3)	

**Proposition n°4 – TARIFS LIGUES METROPOLITAINES**

Des précisions sont apportées sur les prix du carton Beach.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

**Proposition n°5 – TARIFS LIGUES DOM/TOM**

Des précisions sont apportées sur les prix du carton Beach.

**Interventions** :

- ✓ Exonération de la part aide à l'emploi ? (Mr CHANTEUR – Martinique)
- ✓ Tenir compte de la situation locale pour le prix de mutation de Wallis et Futuna (Mr FITIALEATA) ⇒ 1 Franc symbolique ?
- ✓ Assurance/licence locale particulière ? (Mr ROCHE – Guadeloupe) ⇒ rappel des règles en la matière.

Ces interventions feront l'objet d'une étude.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

**Proposition n°6 – BUDGET PREVISIONNEL PROVISOIRE 2001/2002**

Présentation du document par le Trésorier Général.

**Interventions** :

⇒ Mr VENDRAMINI (Ile de France) apprécie qu'il n'a pas été procédé à « une augmentation systématique de rattrapage ».  
Il suggère à ce que le Trésorier et la CCF affinent ce budget dès connaissance de la subvention réellement accordée par le Ministère.

Mr ALBE précise qu'un aléatoire de + 350 000 Frs environ est possible.

.../...

⇒ **Mr GLAIVE (DTN)** sur les procédures d'obtention de la subvention.

⇒ **Mr BOTTARI (Wallis et Futuna)** sur la lisibilité de la subvention du Ministère pour les DOM/TOM.

⇒ **Mr SHAW (Président)** qui a sollicité le Directeur des Sports pour une aide financière substantielle en début d'olympiade plutôt qu'en fin de cycle compte tenu des spécificités sportives du Volley-Ball.

⇒ **MM. CHARPENTIER (Lorraine), CROS (Administrateur), GUYOT (Bourgogne), HIRTH (Alsace) et TEIDIDO (Centre)**

⇒ **Mr ALBE** précise que l'AG Financière de Novembre prochain adoptera :

- ✓ Le budget prévisionnel du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2001.
- ✓ Le budget prévisionnel du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2002.
- ✓ Le bilan de la saison 2000/2001 arrêté au 30 Juin 2001.

Par ailleurs, l'AG de Juin 2002 adoptera :

- ✓ Le bilan de la période 1<sup>er</sup> Juillet – 31 Décembre 2001.
- ✓ Le budget de l'année civile 2003.

⇒ **Adoptée à la majorité**

**3 229 voix en séance**

Pour : 2 944  
Contre : 0  
Abstentions : 285

Abstentions : Alsace (3)  
 Bourgogne (1)  
 Limousin (1)  
 Midi-Pyrénées (2)

**6.18. VŒU CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE**

**Vœu N°61** : Favorable (détail financier du budget prévisionnel pour la ligne DOM/TOM)

**Mr ALBE (Trésorier Général)** termine son exposé en faisant part à l'Assemblée Générale de la situation des clubs débiteurs au niveau de la FFVB.

**Mr AMINTAS (Bretagne)** souhaite que toutes les correspondances en la matière fassent l'objet d'une copie aux Ligues Régionales.

**6.19. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE**

**Proposition n°1 – LES CATEGORIES D'AGE SAISON 2001/2002**

**Interventions** :

**MM. BAILLY (Provence) – CHARPENTIER (Lorraine) – GLAIVE (DTN) – MARTIN (Président CCA) et NICOLAS (Aquitaine)**

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

### **Proposition n°2 – ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE**

C'est une obligation ministérielle. L'Article 45 du Règlement Intérieur est donc modifié.

**Intervention** : **Mr WALTER (Alsace)** sur l'efficacité du carnet de santé.

**Mr GOUX (Président CCM)** le rend obligatoire pour les joueurs/joueuses des Equipes de France et envisage par la suite de le mettre en place à l'échelon inférieur.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

### **Proposition n°3 – CONTROLE ANTIDOPAGE ET REGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

Il s'agit de se mettre en conformité avec les nouveaux textes et décrets ministériels. L'Article 46 du Règlement Intérieur est donc modifié.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

### **Proposition n°4 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MEDICALE ET DISCIPLINAIRE ANTIDOPAGE**

Mise en conformité des nouveaux textes ministériels.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

### **Proposition n°5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 57 DES REGLEMENTS GENERAUX**

Mise en conformité des textes suite au récent décret de loi relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.

**Interventions** : **MM. BAILLY (Provence) et COISNE (Flandres)**

**Mr GOUX (Président CCM)** précise l'Article 7 relatif à l'autorisation parentale obligatoire pour un prélèvement sanguin d'un joueur mineur.

⇒ **Adoptée à l'unanimité**

### **6.20. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE**

**Vœu N°62** : Voir propositions de la CCM

**Vœu N°63** : Défavorable

### **6.21. INFORMATIONS A PROPOS DU SPORT EN ENTREPRISE**

**Mr LOMBARD (Président CC Sport en Entreprise)** commente le projet de reconstruction du Volley-Ball Corporatif (dit « en entreprise »).

## 6.22. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DU STATUT DES EDUCATEURS

**Mr BADIN (Président CCSE)** commente son document et attire particulièrement l'Assemblée sur les points suivants :

- ✓ La nouvelle appellation de la Commission : COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI (C.C.E.E.)
- ✓ Les difficultés de la Commission en matière de gestion et de contrôle.  
Malgré les rappels et les derniers stages de formation, 50 clubs n'ont pas été en règle cette saison avec leurs obligations.
- ✓ Les modifications présentées permettent de clarifier certains points réglementaires. En cas de non respect la saison prochaine, il sera fait une application rigoureuse des amendes.

**Interventions :**

**Mr GLAIVE (DTN)**

**Mr LARZUL (Ile de France)** satisfait de la prévention de la Commission avant les sanctions financières mais considérant que leurs augmentations sont excessives.

⇒ **Propositions sur les obligations adoptées à l'unanimité.**

⇒ **Propositions des amendes pour entraîneur adoptée à la majorité.**

### **3 229 voix en séance**

Pour : 2 326

Contre : 903

Abstentions : 0

Contre :

Côte d'Azur (1)

Ile de France (3)

Languedoc-Roussillon (3)

Haute-Normandie (3)

## 6.23. PROPOSITIONS DU SECTEUR BEACH

**Mr FLEUTIAUX (Vice-Président Plage)** remercie le Président pour le message fort prononcé lors de son allocution en faveur du développement de son secteur.

Il commente pour le court et le moyen terme, les orientations fédérales en matière de développement.

**Interventions : MM. BERJAUD (Vice-Président) et CROS (Administrateur)**

Le Président rappelle les échéances de l'été :

- ✓ Le Championnat de France de Beach Volley qui s'appellera « ADIA BEACH TOUR ».
- ✓ Le World Tour de MARSEILLE en Juillet.
- ✓ Le 1<sup>er</sup> Championnat du Monde des moins de 21 ans au LAVANDOU au mois d'Août.
- ✓ Le Championnat du Monde universitaire de Beach Volley en Guadeloupe en Juin 2002.

Par ailleurs, le règlement sportif du Championnat de France est tacitement adopté.

## 6.24. VŒU CONCERNANT LE SECTEUR BEACH

**Vœu N°64 : Intervention de Mr ROCHE (Guadeloupe)**

Mise à l'étude

## 7. LES PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES

### 7.1. ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE 2001

En Novembre (voire Octobre) à PARIS (CNOSF)

⇒ Adoptée à l'unanimité

### 7.2. 62EME ASSEMBLEE GENERALE 2002

Les 1<sup>er</sup> et 2 Juin à ST-MALO (Bretagne)

⇒ Adoptée à l'unanimité

### 7.3. 63EME ASSEMBLEE GENERALE 2003

La Ligue de Corse confirme sa candidature.

⇒ Adoptée à l'unanimité à la condition que son coût n'excède pas les dépenses de la tenue d'une Assemblée Générale en Métropole.

### 7.4. DIVERS

La Ligue du Languedoc-Roussillon pose sa candidature pour 2004.

La Ligue de Wallis et Futuna émet le vœu à ce qu'une Assemblée Générale se déroule dans le pacifique dans un délai de 10 ans. En attendant, le Président FITIALEATA souhaite s'associer à une Ligue Métropolitaine sous forme d'un jumelage.

## 8. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA FFVB

Le Président prononce une brève allocution en se félicitant du contenu des travaux et des débats qui se sont déroulés dans la sérénité.

Il félicite les organisateurs de cette Assemblée Générale et souhaite un bon retour à tous.

### Séance levée à 13H15.

Le Directeur de la Vie Fédérale,  
Secrétaire de séance

Thierry MESSINA

Le Président de la CFA et de la Commission de Contrôle,

Michel VERCRUYSSSE

Le Président de la FFVB,

Jacques SHAW

Le Secrétaire Général de la FFVB,

Philippe BEUCHET

L'ensemble des minutes et des cassettes restent à la disposition des Présidents de Ligue jusqu'à l'adoption de ce Procès-Verbal le 1<sup>er</sup> Juin 2002. Toute demande, nécessairement motivée, doit être adressée au Directeur de la Vie Fédérale.

